

## **L'état civil**

Au Luxembourg, des textes légaux régissent les statistiques sur l'état civil depuis le début du XXe siècle. A partir du 1er janvier 1902, les officiers de l'Etat civil étaient légalement tenus de fournir au Bureau de la statistique les renseignements ayant trait à la population inscrite dans leur commune. Depuis 1956, les chiffres de l'état civil reflètent les événements de droit, c'est-à-dire que les faits survenus sur le territoire national se rapportant à des non-résidents sont écartés alors que les faits survenus à l'étranger concernant des résidents sont inclus dans les statistiques.

Les communes du pays transmettent mensuellement au STATEC des bulletins de naissance, de mort-né, de décès et de mariage. Le STATEC récolte ainsi des données très détaillées, dans la mesure où ces bulletins fournissent une panoplie d'informations complémentaires relatives à ces faits. A titre d'exemples, citons le type d'accouchement, le sexe de l'enfant, l'état civil et le statut socio-professionnel des parents pour les naissances; la date et l'heure du décès, l'état civil du défunt pour les décès; l'état civil antérieur des conjoints, le nombre de mariages antérieurs, le nombre d'enfants légitimés pour les mariages. Accessoirement, les tribunaux d'arrondissement de Luxembourg et de Diekirch envoient trimestriellement au STATEC des données sur les divorces sous format EXCEL. Ces fichiers contiennent aussi d'utiles informations annexes telles que la cause du divorce ou encore la durée du mariage et le nombre d'enfants issus de ce mariage. Une fois par an, les communes déclarent enfin les résidents décédés à l'étranger et les enfants nés à l'étranger de parents résidant au Luxembourg au moment de la naissance. Les données ainsi collectées constituent la base de statistiques rétrospectives très détaillées et de l'établissement annuel d'indicateurs démographiques comme le taux de mortalité, de natalité, de mortalité infantile, de nuptialité, de divortialité, de fécondité, etc. ... . En outre, une table de mortalité, reprenant la moyenne de trois ans, est produite tous les ans.